



Commission environnement, urbanisme,
commerce, artisanat et développement économique

COMPTE-RENDU SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2020

Lieu : salle du conseil municipal

Ordre du jour :

1. Projet d'implantation d'un pylône pour antennes (PJ n°1)
2. Point sur la ZAC République
3. Transfert de la compétence urbanisme (PLU) à la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise
4. Ouvertures dominicales des commerces en 2021
5. Instauration d'une obligation de dépôt de permis de démolir
6. Classement du château et de son parc
7. Gestion de la concertation dans le cadre de la révision du PLU
8. Création d'un bosquet devant la station d'épuration (PJ n°2)
9. Questions diverses

Les membres ci-après ont régulièrement été convoqués par le vice-président, PITON Etienne:

Elus :	Agents :	Désignés par Mr le maire :
MATHIRON Martial	CASTEL Philippe, DGS	FILLOD Fabrice
THOMAS Gaelle	COULICHET Thibaut, DRH	
ALLEMAND Denise	CHARNAY Jean-Pierre, DST	
THEVENEAU Jérôme		
CLAUDEL-SALOMON Carole		
LHEUREUX David		
PATOUILLET Jean		
LEHOUX Maurice		

Les membres présents sont :

Elus :	Agent :	Désignés par Mr le maire :
MATHIRON Martial		FILLOD Fabrice (sans droit de vote)
PITON Etienne		
THOMAS Gaelle		
ALLEMENT Denise		
CLAUDEL-SALOMON Carole		
THEVENEAU Jérôme		
PATOUILLET Jean		

Les membres absents excusés sont :

Elus :	Agents :
LHEUREUX David	CHARNAY Jean-Pierre, DST
LEHOUX Maurice	CASTEL Philippe, DGS
	COULICHET Thibaut, DRH

8. Création d'un bosquet devant la station d'épuration (PJ n°2)

Ce projet est commun à celui de la commission des affaires scolaires de madame ALLEMAND.

La commune a contacté l'association forestier du monde, qui s'inscrit dans une démarche d'afforestation pédagogique.

Cette sollicitation a été commandée par plusieurs objectifs : végétaliser notre territoire, entraîner les enfants dans une démarche de protection de la nature, réduire la pollution, permettre le développement de la faune...

Aussi, l'association nous a proposé de travailler en relation avec les écoles de la commune, en inscrivant la démarche dans le cadre du programme pédagogique de l'éducation nationale, pour que les élèves de primaire scolarisés à Genlis soient sensibilisés à l'environnement, à l'écologie et, comprennent le cycle de la forêt et de ses végétaux.

L'association propose, en plus d'une intervention auprès des écoles et de la mise à disposition d'un manuel scolaire, de planter des bosquets d'environ 1000m² chacun pour un coût unitaire de 700 euros correspondant à l'achat des plants et à leur protection contre le grand gibier.

Ces bosquets, composés de plus de 40 essences d'arbres et d'arbustes, seraient ensuite entretenus les 3 années suivantes par de nouveaux écoliers, lors de la plantation d'autres nouveaux bosquets.

Un appel à projet sera lancé auprès des particuliers et professionnels pour le financement de ces bosquets, financement qui pourrait être éligible à un crédit d'impôt en raison de l'objet social de l'association forestier du monde, à vocation de mission d'intérêt général : l'afforestation.

Une recherche de foncier a été réalisée en lien avec l'association.

Deux zones ont alors été mises en évidence :

- La parcelle d'environ 4 000m² située devant la station d'épuration, en pièce-jointe de la convocation
- La zone du puit de captage

La première parcelle, celle située devant la station d'épuration, présente l'avantage d'appartenir à la commune, d'être classée en zone A (agricole) du PLU, de ne pas être cultivée et, d'avoir déjà fait l'objet d'une plantation de quelques rangs de haies il y a plusieurs années.

Elle pourrait donc constituer un emplacement de choix pour accueillir les premiers bosquets d'autant plus qu'ils cacheraient ainsi la station d'épuration située juste derrière.

La seconde parcelle est située en zone protégée, gérée par le SINOTIVEAU.

Y planter une forêt permettrait, en plus des objectifs cités précédemment, de répondre à la note d'enjeux de l'Etat relative à la révision du PLU et de faire de cette zone un « espace boisé classé ». L'autre avantage serait de réduire la pollution en nitrate des eaux captées par ce puit dont l'eau contient une concentration en polluants fleurant parfois avec les limites réglementaires.

La discussion avec le SINOTIVEAU a été engagée à ce sujet et la démarche a reçu un bon accueil.

Cette parcelle pourrait donc devenir la seconde zone à afforester, après que le SINOTIVEAU se soit prononcé en faveur de cette action par écrit.

Reste donc à trouver le financement de ces 700 euros par bosquet et à réfléchir à la réalisation des trous pour l'accueil des plants de végétaux, travail jugé trop difficile pour des élèves de primaire.

Cette proposition est mise au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

La commission donne donc un avis favorable à l'afforestation de la parcelle située devant la station d'épuration ainsi que celle située sur l'emprise du puit de captage, dans les limites des réserves énoncées ci-dessus.

Le président
MATHIRON Martial

Le vice-président
PITON Etienne

Le rapporteur
LEHOUX Maurice

Absent

